



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2003
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Troisième session

Genève, 26 mai-6 juin 2003

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Thèmes communs devant être examinés à chacune

des sessions : renforcement de la coopération

et de la coordination des politiques et des programmes

Collaborative Partnership on Forests Framework 2003

Document d'information

Résumé

Le Partenariat sur les forêts comprend 14 organisations internationales et secrétariats d'organes et de conventions exécutant des programmes importants relatifs aux forêts. Il vise principalement à faciliter la tâche du Forum des Nations Unies sur les forêts et de ses pays membres ainsi qu'à renforcer la coopération et la coordination entre ses propres membres en ce qui concerne les activités liées aux forêts.

Centré sur les initiatives communes ainsi que la contribution de ses membres à l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF)/Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) et du Programme de travail pluriannuel du Forum, le Collaborative Partnership on Forests Framework 2003 tient lieu tant de programme de travail que de rapport intérimaire annuel du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Depuis sa création, le Partenariat a entrepris quatre projets communs : lancement d'une base de données interrogeable sur les sources de financement de la gestion durable des forêts; rationalisation de l'établissement de rapports sur les forêts; efforts tendant à parvenir à une interprétation commune des définitions relatives aux forêts; et diffusion des informations par l'intermédiaire du site Web du Partenariat. De surcroît, le Partenariat et les organisations qui en sont membres

* E/CN.18/2003/1.



oeuvrent individuellement et collectivement à l'application des propositions d'action du GIF/FIF visant les organisations internationales. Les divers programmes et projets des membres du Partenariat permettent également à ces derniers de contribuer à la mise en oeuvre au plan national de nombre de propositions d'action visant les pays.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Le Partenariat sur les forêts, qu'est-ce?	4–8	3
III. Projets communs du Partenariat	9–21	5
IV. Appui collectif et individuel des membres du Partenariat pour l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts et un renforcement de la coopération dans le domaine des forêts	22–89	7
V. Synergies avec d'autres processus internationaux.	90–92	21
VI. Réseau du Partenariat sur les forêts	93–94	22

I. Introduction

1. Le Partenariat sur les forêts a été créé en 2001 pour aider le Forum des Nations Unies sur les forêts et ses pays membres et renforcer la coopération et la coordination entre ses propres membres pour ce qui est des questions liées aux forêts. Ses membres, au nombre de 14, sont des organisations internationales importantes ainsi que des secrétariats de conventions et d'institutions oeuvrant dans le domaine des forêts.

2. À sa première session tenue en 2001, le Forum des Nations Unies sur les forêts a invité le Partenariat à lui rendre compte à chacune de ses sessions de l'état d'avancement de ses propres activités. Le Partenariat a alors décidé de faire rapport sur ses activités au Forum chaque année, dans un document intitulé « The Collaborative Partnership on Forests Framework ». Fruit de la collaboration de l'ensemble des membres du Partenariat, ce rapport annuel, établi avec l'assistance du secrétariat du Forum, tient lieu tant de plan de travail que de rapport intérimaire du Partenariat. Un premier rapport a été présenté à la deuxième session du Forum¹.

3. Le Collaborative Partnership on Forests Framework 2003 porte sur des activités majeures du Partenariat exécutées collectivement : la rédaction du sourcebook on funding sustainable forest management du Partenariat; la mise sur pied du Task Force on Streamlining Forest-related Reporting; les efforts tendant à harmoniser les concepts, la terminologie et les définitions; et les activités de diffusion. C'est également une mise à jour des activités menées individuellement et collectivement par les membres du Partenariat en faveur du Forum, en particulier en ce qui concerne l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF)/Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), et le renforcement de la coopération dans le domaine des forêts. En outre, le Framework 2003 met en évidence les activités entreprises par les membres du Partenariat en application des résolutions et décisions du Forum.

II. Le Partenariat sur les forêts, qu'est-ce?

4. Le Partenariat sur les forêts est un arrangement innovateur tendant à renforcer la coopération et la coordination relatives aux forêts. Il se compose de 14 membres (voir encadré) qui disposent d'une capacité, de programmes et de ressources propres à soutenir le processus du Forum des Nations Unies sur les forêts, notamment l'application des propositions d'action du GIF/FIF. Il est bien connu qu'une organisation ou un organe quel qu'il soit, pris isolément, n'a ni la capacité ni le mandat permettant de tirer tout le parti possible des multiples avantages et de répondre entièrement aux exigences en matière de forêts. Fort des avantages comparatifs de ses divers membres agissant collectivement, le Partenariat s'occupe de la gestion durable des forêts à l'échelle mondiale.

Organisations membres du Partenariat sur les forêts

Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)

Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO)^a

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF)

Banque mondiale

Alliance mondiale pour la nature (IUCN)

^a Cette union a adhéré au Partenariat en mars 2003.

5. Le Partenariat sur les forêts a pour mission d'aider le Forum des Nations Unies sur les forêts à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts et à affermir l'engagement politique à long terme nécessaire à cette fin. Le Partenariat, dont le mandat et les méthodes de travail sont énoncés dans le CPF policy document, a adopté le système de chef de file pour faciliter la coordination de son travail pour chacun des 16 éléments inscrits au Forum².

6. Présidé par le Sous-Directeur général chargé du Département des forêts de la FAO, le Partenariat est desservi par le secrétariat du Forum, sis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Plusieurs membres du Partenariat aident le secrétariat du Forum en y détachant du personnel et, en 2002, le Département des affaires économiques et sociales, la FAO et le PNUE y ont détaché des cadres supérieurs. En outre, l'OIBT a décidé d'y envoyer un fonctionnaire, sous réserve que les fonds nécessaires soient obtenus.

7. Tous les membres du Partenariat ont pris une part active à la deuxième session du Forum. Au cours de la session a été organisée une concertation de haut niveau lors de laquelle les chefs des organisations membres du Partenariat et les ministres chargés des forêts ont examiné un certain nombre de problèmes pressants pour la communauté internationale intéressée par les forêts. De surcroît, plusieurs membres

du Partenariat ont organisé des manifestations parallèles, comme par exemple une table ronde tenue par le Fonds pour l'environnement mondial sur les forêts, afin de mettre en lumière leurs activités liées aux forêts.

8. Tous les membres du Partenariat contribuent à la rédaction des documents officiels destinés aux sessions du Forum. La Banque mondiale, la FAO et le Département des affaires économiques et sociales, agissant en qualité d'organismes chefs de file pour trois éléments pour la troisième session du Forum, ont établi les rapports du Secrétaire général devant être examinés à la session³.

III. Projets communs du Partenariat

9. Depuis sa création, le Partenariat a mené quatre activités collectives ou projets communs. Il s'agit du lancement d'une base de données interrogeable sur les sources de financement de la gestion durable des forêts; de la rationalisation de l'établissement de rapports; des efforts tendant à promouvoir une interprétation commune des définitions dans le domaine des forêts; et de la diffusion des informations par l'intermédiaire du site Web du Partenariat.

Partnership sourcebook on funding sustainable forest management

10. S'il existe diverses sources disposant de fonds pour les activités de gestion durable des forêts, il n'en demeure pas moins que ceux qui recherchent des fonds n'ont pas toujours accès à l'information sur les sources de financement ni à des indications leur permettant de formuler des demandes de financement. C'est pourquoi le Partenariat a créé un site Web, notamment une base de données interrogeable qui renseigne sur les sources de financement des activités de gestion durable des forêts, les politiques de financement et les mécanismes de prestation de services en la matière des donateurs bilatéraux, des organisations internationales, des banques de développement, des entités du secteur privé et d'autres organismes compétents. Lancée sur le site Web du Partenariat en décembre 2002⁴, cette source de référence fournit également des informations sur les tendances du financement des activités de gestion durable des forêts, la mobilisation de fonds et l'élaboration de propositions de projets dans ce domaine. Le Partenariat s'est engagé à promouvoir et à élargir l'utilisation de la source de référence, par exemple grâce à des manifestations parallèles et à des ateliers.

Task Force on Streamlining Forest-related Reporting

11. Les pays se sont déclarés préoccupés devant l'augmentation du nombre de rapports demandés pour les organes et instruments internationaux et régionaux. Dans sa résolution 2/2, le Forum a invité les membres du Partenariat à s'efforcer d'harmoniser et de rationaliser l'établissement de rapports sur les forêts afin de réduire la charge imposée aux pays à cet égard.

12. En juillet 2002 a été créé le Task Force on Streamlining Forest-related Reporting, afin de faire droit à la demande faite par le Forum. Ce groupe de travail est présidé conjointement par la FAO et le secrétariat du Forum et comprend en outre l'OIBT, le PNUE et les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Une bonne partie des rapports nationaux sur les forêts destinés aux organisations et

instruments internationaux est présentée aux sept organisations qui siègent au groupe de travail. Depuis sa création, ce dernier a tenu deux réunions, les 19 et 20 novembre 2002 à Bonn et du 24 au 26 février 2003 à Cambridge (Royaume-Uni).

13. Le premier projet du Groupe de travail a été le lancement d'un portail Web⁵ qui permet d'accéder facilement aux rapports nationaux soumis aux organisations membres du Groupe, aux formats des rapports, à l'information essentielle concernant les efforts en matière d'établissement de rapports et à l'information sur les travaux du Groupe. Le portail, qui se veut source permettant d'accéder facilement à l'information nationale sur les forêts, tend à aider les pays dans le domaine de l'établissement de rapports sur les forêts.

14. En procédant à des analyses comparatives de l'ensemble des exigences en matière d'établissement de rapports des organisations membres, le Groupe de travail a trouvé des possibilités de réduire la charge imposée aux pays, notamment la possibilité pour ses membres de formuler conjointement des demandes d'informations sur les ressources forestières, les services et les cadres directifs et institutionnels dans ce domaine. Un résultat semblable, le questionnaire commun relatif au secteur forestier, a permis à l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), à la FAO, à l'OIBT et à la Commission économique pour l'Europe (CEE) de recueillir des données sur les produits forestiers. Les membres ont envisagé dans le long terme de mettre à disposition en ligne un système commun de gestion de l'information et une source commune d'informations.

15. La rationalisation de l'établissement des rapports destinés aux conventions et aux instruments et portant sur les mesures prises pour donner suite aux engagements présente plus d'intérêt, au moins dans le court terme. Les membres s'efforcent actuellement ensemble d'identifier les domaines où se produisent des doubles emplois afin de pouvoir attirer l'attention des pays sur l'information pertinente existante et partant de faire éviter les chevauchements. L'objectif à long terme ce sont des demandes communes d'informations thématiques, et éventuellement un questionnaire commun concernant certains processus.

16. Les activités d'appui à la rationalisation sont notamment les suivantes : des activités communes de renforcement des capacités; l'amélioration des organes chargés de la coordination et de l'accès à ces organes; la poursuite des efforts tendant à harmoniser des définitions et à inclure des définitions dans les demandes d'informations; l'amélioration de la gestion de l'information et de l'échange de données; et l'adoption d'un système de références croisées pour les questionnaires, lesquels doivent être abrégés et reformulés.

Harmonisation des définitions dans le domaine des forêts

17. Dans sa résolution 2/2, le Forum a invité les membres du Partenariat sur les forêts à faire fond sur leurs travaux pour parvenir à une interprétation commune des concepts, de la terminologie et des définitions, et à lui soumettre un rapport intérimaire à sa troisième session.

18. Le Partenariat sur les forêts s'emploie à cette tâche et a fait des progrès sensibles sur cette question depuis la deuxième session du Forum. Pour donner suite à la réunion d'experts sur l'harmonisation des définitions dans le domaine des forêts à l'intention des différentes parties prenantes (Expert meeting on harmonizing

forest-related definitions for use by various stakeholders) qui a eu lieu en janvier 2002 (voir Partnership Framework 2002), une deuxième réunion d'experts a été organisée conjointement par la FAO et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en collaboration avec le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) et le PNUE au siège de la FAO à Rome, du 11 au 13 septembre 2002. Les participants ont réaffirmé la nécessité d'une interprétation commune, et d'une harmonisation, des définitions des termes essentiels dans le domaine des forêts employés par différents mécanismes et instruments internationaux, en vue de réduire les erreurs dans l'emploi des termes, la charge liée à l'établissement de rapports et les frais connexes pour les pays, ainsi que le risque de confusion lors de communications avec les médias et le grand public. Les participants ont comparé un certain nombre de définitions employées dans le domaine des forêts pour l'établissement de rapports destinés à des structures et organisations internationales et ont défini certains domaines possibles d'harmonisation. Ils ont recommandé que les entités concernées continuent à collaborer à cette fin. Les rapports des deux réunions ont fait l'objet d'une large diffusion⁶.

Site Web, imprimés et autres activités de vulgarisation du Partenariat

19. Le site Web du Partenariat a été lancé en décembre 2002⁷. Il contient des informations sur le Partenariat, ses activités et le réseau correspondant. Le site a été conçu en étroite coopération avec tous les membres du Partenariat, avec le concours du secrétariat du Forum et l'appui technique de la FAO.

20. Le Partenariat a organisé une manifestation parallèle le 28 mai 2002, pendant la quatrième session du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, tenue à Bali (Indonésie). Cette manifestation a mis en évidence les activités du Partenariat et son rôle possible en tant que modèle de coopération interinstitutions dans d'autres secteurs. Le Partenariat prévoit d'organiser une manifestation parallèle lors de la troisième session du Forum et à l'occasion du Congrès forestier mondial (Québec, septembre 2003).

21. Le Partenariat a également publié une brochure et du matériel promotionnel sur ses activités.

IV. Appui collectif et individuel des membres du Partenariat pour l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts et un renforcement de la coopération dans le domaine des forêts

22. Le Partenariat et les organisations qui en sont membres s'appliquent aussi individuellement et conjointement à appliquer les propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts qui visent directement les membres du Partenariat et/ou les organisations internationales en général. Les membres du Partenariat, par l'intermédiaire de leurs différents programmes et projets, fournissent également un appui aux pays pour l'application des propositions d'action.

23. On trouvera ci-dessous un aperçu des activités des membres du Partenariat liées à l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts, en fonction des 16 éléments du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Élaboration et mise en oeuvre de programmes forestiers nationaux

24. La FAO est l'institution coordonnatrice de cet élément dans le cadre du Partenariat. Deux principales initiatives entreprises par les membres du Partenariat visent spécifiquement l'appui à des programmes forestiers nationaux : le Programme sur les forêts (PROFOR) et le Fonds pour les programmes forestiers nationaux (National Forest Programme Facility). Les activités du PROFOR, entreprises sous les auspices de la Banque mondiale, ont concerné le Cameroun, le Costa Rica, le Guyana, le Malawi et le Viet Nam. Le Fonds pour les programmes forestiers nationaux, créé sous les auspices de la FAO, est un partenariat de donateurs bilatéraux et d'organisations internationales qui fournissent un appui aux pays partenaires et à leurs groupes d'intérêts, par le biais de subventions, afin de favoriser les programmes forestiers nationaux par des initiatives globales de gestion des connaissances. Trois membres du Partenariat, la FAO, le CIFOR et la Banque mondiale, sont membres du Comité directeur du Fonds. Les actions récentes et les activités projetées du Fonds sont notamment les suivantes :

a) Diffusion d'informations sur le Fonds à l'échelle mondiale, y compris sur les critères et les procédures appliqués par le Fonds pour créer des partenariats avec des pays intéressés;

b) Création d'un site Web ayant des liens avec les bases de données nationales ainsi que des pages d'accueil permettant d'accéder facilement à des informations sur les programmes forestiers nationaux à l'échelle mondiale;

c) Collaboration active avec des pays partenaires pour appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes forestiers nationaux.

25. En novembre 2002, la FAO a organisé une réunion technique sur le thème du renforcement de la participation des parties prenantes aux programmes forestiers nationaux (Enhancing stakeholder participation in national forest programmes), dont l'un des résultats a été la création d'une communauté de pratiques de partenariat en matière de programmes forestiers nationaux, également appuyés par le Fonds pour les programmes forestiers nationaux. La FAO a par ailleurs entrepris des études sur les stratégies et mécanismes financiers d'appui aux programmes forestiers nationaux, axées en premier lieu sur l'Amérique latine et, en septembre 2002, une réunion technique sur les interactions entre le secteur forestier et d'autres secteurs (Technical meeting on cross-sectoral policy impacts between forestry and other sectors) lui a permis de définir des moyens d'encourager les synergies intersectorielles.

26. En 2004, une initiative organisée par des pays à l'appui du Forum permettra de traiter de la décentralisation, des systèmes fédéraux en matière de foresterie et des programmes forestiers nationaux. L'initiative est parrainée par les Gouvernements suisse et indonésien et appuyée par le CIFOR et le secrétariat du Forum.

Promotion de la participation de la population

27. Les membres du Partenariat sur les forêts s'efforcent d'encourager la participation du public à deux niveaux : au niveau international pour instituer une participation des parties prenantes au dialogue concernant les politiques forestières, et au niveau national pour appuyer les efforts des pays visant à favoriser les processus de participation aux politiques, à la planification et à la gestion des forêts. Le Département des affaires économiques et sociales est chargé de la coordination à l'échelon international, et le PNUD à l'échelon national.

28. En 2002, le Département a facilité la participation de groupes importants, par le biais de dialogues, comités et tables rondes organisés entre diverses parties prenantes, aux processus intergouvernementaux du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, notamment le Forum et le Sommet mondial pour le développement durable et ses réunions préparatoires. Le secrétariat du Forum a contribué à l'organisation d'une consultation à Rome en mars 2003 entre les correspondants de groupes importants pour la planification du dialogue entre les différentes parties prenantes à la troisième session du Forum. Les correspondants ont fait des propositions pour contribuer à un échange de vues plus efficace et interactif sur des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

29. De même, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le FEM, l'OIBT et le PNUE ont eux aussi encouragé les contributions de la société civile à leurs débats au cours de l'année écoulée. Par sa décision 2 (XXXII), le Conseil international des bois tropicaux a créé le Groupe consultatif de la société civile (Civil Society Advisory Group) de l'OIBT en vue de faciliter les contributions de la société civile aux travaux de l'OIBT, à l'instar de son groupe consultatif sur le commerce (Trade Advisory Group) déjà existant. Les nouvelles politique et stratégie forestières de la Banque mondiale ont été élaborées en étroite consultation avec différents groupes de parties prenantes.

30. Le PNUD s'est depuis longtemps activement engagé dans une coopération fructueuse avec toute une série d'organismes de la société civile, partenaires indispensables pour réduire la pauvreté et améliorer l'efficacité du développement. Par l'intermédiaire de son comité consultatif de la société civile, le PNUD a institué un solide cadre de partenariats avec des organismes de la société civile à tous les niveaux, depuis des campagnes mondiales comme la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement jusqu'à des initiatives nationales comme les opérations de budgétisation en faveur des pauvres.

31. À l'échelon national, le CIFOR encourage des partenariats de recherche en vue de faciliter une gestion concertée avec les communautés locales et d'autres parties prenantes dans le domaine forestier. La FAO appuie l'élaboration et la mise en oeuvre de processus de participation de la population et leur intégration dans des programmes forestiers nationaux, y compris dans le cadre du Fonds pour les programmes forestiers nationaux. Une réunion technique au Fonds pour les programmes forestiers nationaux organisée par la FAO en novembre 2002 a permis de définir les moyens stratégiques de renforcer les processus de participation aux programmes forestiers nationaux et de constituer des partenariats pour l'action. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) a également entrepris de favoriser la participation de la population à l'échelon

national, ainsi dans le cadre du projet relatif à la participation du public à la gestion des forêts dans la Fédération de Russie (Public involvement in forest management in Russia).

Déboisement et dégradation des forêts

32. Le PNUE est l'institution coordonnatrice de cet élément, mais la quasi-totalité des membres du Partenariat ont des activités dans le domaine de la lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts. Le PNUE poursuit ses activités pour lutter contre la désertification dans différentes régions.

33. L'« objectif Année 2000 » de l'OIBT, qui appuie l'engagement des pays de tenter de parvenir aussi rapidement que possible à des exportations de bois tropicaux et d'articles en bois tropicaux à partir de sources gérées de façon durable, a été renforcé par l'envoi de missions « Objectif 2000 » de l'OIBT en République centrafricaine, au Guyana et à la Trinité-et-Tobago, ainsi que par l'élaboration d'un plan d'action pour réaliser l'objectif au Congo.

34. Le programme de travail élargi de la Convention sur la diversité biologique sur la diversité biologique des forêts, adopté à la sixième réunion de la Conférence des Parties en avril 2002, comporte des activités destinées à réduire le déboisement et la dégradation des forêts résultant des menaces existant à l'échelon mondial, régional et local.

35. L'UICN participera activement au processus de préparation de la réunion ministérielle relative à l'application en Afrique de la loi sur les forêts et la bonne gouvernance, organisée en avril 2003. L'UICN a été désignée comme facilitateur de la participation de la société civile en Afrique orientale, occidentale et australe, et collabore avec le Département du développement international du Royaume-Uni pour organiser un atelier préparatoire pour le secteur privé. Ces mécanismes contribueront à renforcer les moyens des pays en développement pour traiter les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts par un renforcement de l'application de la loi sur les forêts et la bonne gouvernance, notamment en encourageant un élargissement de la participation, en permettant l'échange des résultats pertinents des recherches et des enseignements tirés d'initiatives locales et nationales existantes, et en définissant des instruments et autres stratégies pour lutter contre ces problèmes à différents niveaux.

Connaissance traditionnelle dans le domaine des forêts

36. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique est l'institution coordonnatrice de la connaissance traditionnelle dans le domaine des forêts. Son programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts comprend six activités visant directement la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des forêts par les communautés autochtones et locales. Le secrétariat de la Convention élabore actuellement un rapport sur l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts qui, entre autres aspects, concerne la connaissance traditionnelle dans le domaine des forêts. Ce rapport sera examiné lors de la neuvième réunion de l'organe subsidiaire de la CDB, chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques en novembre 2003.

37. S'il y a lieu, tous les autres membres du Partenariat prennent en considération l'importance et la pertinence de la connaissance traditionnelle dans le domaine des forêts dans leurs activités concrètes et leurs projets.

Connaissances scientifiques dans le domaine des forêts

38. Le CIFOR et le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF) sont les institutions coordonnatrices de cet élément du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le CIFOR s'attache à enrichir les fondements scientifiques d'une gestion durable des forêts et de l'amélioration des moyens de subsistance, contribuant ainsi, et par le biais d'autres activités ciblées, à renforcer les capacités nationales de recherche dans le domaine des forêts. Le CIRAF s'intéresse surtout au développement, à la synthèse et à la diffusion de connaissances dans le domaine de l'agroforesterie. La plus grande partie de ses ressources et de celles de ses partenaires est consacrée à la recherche et au développement dans ce domaine dans le but de régler les problèmes de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la dégradation de l'environnement en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est.

39. L'atout le plus important de l'IUFRO est son réseau mondial d'expertise scientifique sur les forêts et les arbres. L'Union a en outre institué des programmes et projets spéciaux ainsi que des équipes spéciales capables d'appuyer les travaux du Partenariat et du Forum, en particulier pour répondre aux besoins d'information et de connaissances fondées sur la recherche.

40. La FAO fournit un appui à des réseaux de recherche dans le domaine des forêts, procède à des recherches de caractère pratique, des évaluations globales des ressources forestières internationales et des études prospectives des forêts régionales, et dispense une large gamme de connaissances dans le domaine des forêts par l'intermédiaire de multiples publications, systèmes d'information et bases de données. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques collabore étroitement avec le GIEC qui étudie les causes et les incidences de l'évolution du climat, notamment sur les forêts. L'OIBT appuie des études et des projets de recherche-développement visant à améliorer la compréhension du marché, le traitement efficace de la production, l'utilisation industrielle et la gestion des forêts dans le contexte tant des forêts existantes que des actions de reboisement. Le PNUE suit les tendances du milieu au moyen d'évaluations environnementales et de systèmes d'alerte rapide.

Santé et productivité des forêts

41. La FAO, qui est l'institution coordonnatrice de cet élément du Forum, a élaboré le rapport du Secrétaire général (E/CN.18/2003/5). Les membres du Partenariat sur les forêts s'efforcent dans une certaine mesure d'aider les pays à traiter les effets négatifs de la pollution atmosphérique transfrontière, mais ils s'intéressent plus activement à d'autres aspects de la santé et de productivité des forêts comme les « nouvelles questions » que constituent les feux de forêt, les ravageurs et les maladies, ainsi que les espèces invasives.

42. Il existe une collaboration très importante entre les membres du Partenariat dans le domaine des feux de forêt. Deux d'entre eux, la FAO et l'UICN explorent, en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), de nouvelles voies pour promouvoir la participation de communautés locales dans la gestion du feu et

la prévention des feux de forêts. Le PNUE, la FAO et la Banque mondiale participent au Groupe de travail sur les incendies en milieu sauvage qui intervient dans le cadre de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes naturelles. En juin 2002, ce groupe de travail et l'Observatoire mondial des incendies ont institué des réseaux communs régionaux sur les incendies en milieu sauvage afin d'intensifier la collaboration et l'échange d'informations au niveau mondial entre les spécialistes de la lutte contre les incendies de forêt. Le CIFOR, la FAO, l'OIBT et l'UICN collaborent à ce réseau, tout comme le WWF et un certain nombre de gouvernements, donateurs et autres parties prenantes. La sensibilisation progressive aux incendies de forêt et les inquiétudes à ce sujet ont conduit les organisations internationales, dont la FAO et l'OIBT, à renforcer leur appui à la gestion des feux de forêt dans les pays en développement. Les lignes directrices de la FAO sur la gestion des feux dans les forêts tempérées et boréales, publiées en novembre 2002, viennent compléter les travaux correspondants de l'OIBT pour les forêts tropicales. De plus, la FAO, la CEE et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont décidé d'organiser une conférence sur la gestion des incendies de forêt et la coopération internationale en cas d'incendie en Méditerranée orientale, dans les Balkans et dans les régions limitrophes du Proche-Orient et de l'Asie centrale, à Antalaya (Turquie), du 15 au 19 avril 2003.

43. L'UICN collabore avec le CIFOR, la FAO et le WWF, avec l'appui de l'Union européenne (UE) et du Service forestier des États-Unis d'Amérique, à un projet de lutte contre les incendies en Asie du Sud-Est (Project Fire-Fight South-East Asia), qui vise, en assurant les réformes politiques nécessaires à l'échelon national et régional en Asie du Sud-Est, à créer une base législative et économique permettant de maîtriser les feux de forêt anthropiques dangereux. Ce modèle sera étendu à l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale, à la Russie, à l'Afrique méditerranéenne et sub-saharienne au fur et à mesure que les ressources et les moyens seront disponibles. L'UICN coopère également avec l'OIBT dans ce domaine, l'accent étant mis sur l'Asie du Sud-Est, l'Afrique de l'Ouest et les Andes septentrionales.

44. L'OIBT fournit les services d'experts de la lutte contre les incendies de forêt pour aider les pays producteurs de bois tropicaux qui en ont besoin. L'OIBT et la FAO apporteront leur appui à la troisième Conférence internationale au sommet sur les incendies en milieu sauvage qui doit se tenir à Sydney en octobre 2003.

45. La FAO rassemble et diffuse des informations relatives aux feux de forêt, et répond aux demandes de pays sollicitant une aide d'urgence pour les maîtriser. Elle a publié une évaluation mondiale des incendies de forêt pour 1990-2000 (*Global Forest Fires Assessment 1990-2000*) présentant des courbes relatives à plus d'une cinquantaine de pays et a publié un rapport sur un cadre juridique pour la gestion des feux de forêt (legal framework for forest fire management) en juin 2002.

46. La Convention sur la diversité biologique, à la sixième réunion de la Conférence des Parties, a invité la FAO et l'OIBT, ainsi que d'autres organisations, à examiner les modalités éventuelles d'un programme de travail commun sur l'évaluation de l'impact des incendies, ainsi que les méthodes de gestion du feu et de prévention des incendies.

47. Jusqu'en 2002, la FAO était le seul membre du Partenariat sur les forêts participant directement et activement à la gestion au niveau mondial des ravageurs des forêts, mais le CIRAF a récemment créé un poste de spécialiste de ces pathologies. La FAO apporte aux pays dont les gouvernements en font la demande

une assistance technique directe pour les problèmes créés par les ravageurs des forêts.

48. La Convention sur la diversité biologique, dans son article 8, prévoit que chaque gouvernement « empêche d'introduire, contrôle ou éradique les espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces ». La FAO fournit des documents et des informations à la Convention sur les questions liées aux espèces invasives qui nuisent à la diversité biologique des forêts. L'UICN s'intéresse aussi activement à la question des espèces invasives dans le cadre de son groupe de spécialistes sur les espèces invasives (Invasive Species Specialist Group).

49. La FAO, avec la coopération d'experts de pays membres, a entrepris une compilation de données pour constituer un système mondial d'informations sur les insectes nuisibles et les maladies ainsi que sur leur impact sur les forêts, dans le cadre d'une action de sensibilisation aux graves problèmes liés aux ravageurs des forêts dans le monde entier. La FAO est également dépositaire de la Convention internationale pour la protection des végétaux.

Critères et indicateurs de gestion durable des forêts

50. La FAO et l'OIBT sont les institutions coordonnatrices de cet élément. Plusieurs membres du Partenariat sur les forêts (FAO, OIBT, CIFOR, UICN, PNUE, Convention sur la diversité biologique, FEM et IUFRO) ont participé ces 10 dernières années à des travaux relatifs aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts. Ces travaux mettent notamment l'accent sur l'appui aux critères et indicateurs régionaux, l'élaboration et l'emploi de critères et indicateurs au niveau national et à celui de chaque organisme chargé de la gestion forestière, ainsi que sur la collaboration entre pays et entre mécanismes.

51. Les membres du Partenariat sur les forêts collaborent également en vue de renforcer les travaux réalisés à l'échelon international sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts et intensifier la coopération et la coordination entre les mécanismes. La FAO et l'OIBT ont coparrainé la Conférence internationale sur le thème « Critères et indicateurs d'une gestion durable des forêts : aller de l'avant », qui a eu lieu du 3 au 7 février 2003 dans la ville de Guatemala. Le Gouvernement guatémaltèque a accueilli la réunion, organisée avec l'appui des Gouvernements des États-Unis et de la Finlande. La Conférence a recommandé toute une série d'actions à l'intention des pays et des organes internationaux, dont le Partenariat sur les forêts, en vue de renforcer l'élaboration et l'application de critères et d'indicateurs, de favoriser l'engagement politique, de renforcer les moyens institutionnels et de contribuer aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et aux initiatives internationales relatives aux indicateurs du développement durable.

52. La FAO continue d'apporter un appui technique et financier à un certain nombre de mécanismes d'évaluation de critères et d'indicateurs, notamment les suivants : Afrique sahélienne, Proche-Orient, Tarapoto, Lepaterique, et forêts xérophiles d'Asie. Elle a apporté son aide à de nombreux mécanismes et pays en élaborant des directives pratiques relatives à la mesure et l'évaluation des critères et indicateurs, leur expérimentation et leur application sur le terrain. Elle soutient actuellement les travaux de pays à faible couvert forestier relatifs à la validation de critères et d'indicateurs existants, ainsi que des activités concernant des forêts modèles et de démonstration en Asie, en Afrique, et dans les Amériques. La FAO participe et collabore activement au Processus européen et au Processus de

Montréal. Elle prévoit aussi de structurer les futures évaluations mondiales des ressources forestières en fonction des domaines thématiques fondés sur les séries de critères et d'indicateurs communes aux neuf mécanismes d'évaluation en cours.

53. Plusieurs projets de l'OIBT prévoient l'adaptation aux conditions nationales des critères et indicateurs de l'OIBT et l'expérimentation de leur application. La totalité des 31 pays membres producteurs appliquent lesdits critères et indicateurs. De plus, les critères et indicateurs de l'Organisation africaine du bois (OAB) ont été harmonisés avec ceux de l'OIBT. Un projet de l'OIBT visant à favoriser l'emploi de ces critères et indicateurs harmonisés est en cours d'application. L'OIBT organise par ailleurs actuellement des ateliers nationaux de formation des gestionnaires de la forêt à l'emploi efficace du format des rapports de l'OIBT pour les critères et indicateurs. En 2002, des ateliers de formation sur l'application des critères et indicateurs de l'OIBT ont été menés dans plusieurs pays membres, dont le Congo, les Philippines, Vanuatu, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Côte d'Ivoire. De nombreux pays membres utilisent désormais le format de l'OIBT pour présenter leurs rapports, lesquels serviront à établir le rapport sur l'état de la gestion des forêts tropicales (status of tropical forest Management) en 2003-2004.

54. Le PNUE a apporté son appui aux mécanismes de l'Afrique sahélienne et à d'autres mécanismes, y compris des initiatives régionales des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe et des pays du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Le CIFOR s'est surtout attaché à l'élaboration de critères et d'indicateurs au niveau des organismes chargés de la gestion forestière. L'IUFRO a organisé, avec l'appui du CIFOR, de la FAO et du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement, une réunion d'experts sur les thèmes « Capacity-building for forest scientists in Latin America » et « Criteria and indicators, auditing of sustainable forest management and forest certification » au Costa Rica, en avril 2003.

55. La Convention sur la diversité biologique et le FEM apportent leur appui à l'élaboration d'indicateurs de la diversité biologique. Le programme de travail élargi de la Convention sur la diversité biologique des forêts a admis les critères et indicateurs existants de gestion durable des forêts, et reconnu la nécessité de poursuivre l'élaboration d'indicateurs propres pour évaluer l'état et les tendances de la diversité biologique des forêts. En février 2003, la Convention a convoqué une réunion d'experts consacrée aux principes d'élaboration d'indicateurs nationaux aux fins de suivi, laquelle a suggéré des indicateurs adaptés à chaque domaine thématique de la Convention, y compris les forêts.

Aspects économiques, sociaux et culturels des forêts

56. La Banque mondiale, en tant qu'institution coordonnatrice pour les aspects économiques des forêts, a élaboré le rapport du Secrétaire général (E/CN.18/2003/7). Le CIFOR est l'institution coordonnatrice pour les aspects sociaux et culturels des forêts.

57. Actuellement, le CIFOR s'intéresse activement, tout comme le CIRAF et l'UICN, au projet « Rain Forest Challenge », qui sera surtout axé sur le cadre naturel et réunira recherche et développement. Par ailleurs, l'un des principaux événements destinés à marquer le dixième anniversaire du CIFOR est une conférence sur les moyens de subsistance, les forêts et la biodiversité en milieu rural (rural livelihoods, forests and biodiversity), organisée à Bonn en mai 2003.

58. Le programme de travail élargi de la Convention sur la diversité biologique des forêts étudie l'environnement institutionnel et socioéconomique propice à une gestion durable des forêts. De nouvelles évaluations des pratiques de gestion des forêts intégrant les valeurs socioéconomiques et culturelles sont actuellement menées à bien dans le cadre du rapport de la Convention sur l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts.

59. Une grande partie des travaux du PNUD porte sur les questions économiques, sociales et culturelles qui affectent le développement humain. En particulier, l'Initiative concernant la pauvreté et l'environnement vise à aider les pays à intégrer les préoccupations environnementales des pauvres dans les stratégies et politiques pour la réduction de la pauvreté, à définir des mesures pratiques pour leur mise en oeuvre et à échanger leurs expériences et bonnes pratiques. L'Initiative concernant la pauvreté et l'environnement est un forum où les praticiens, décideurs et chercheurs travaillant dans ce domaine peuvent mettre en commun leurs expériences et dégager des solutions.

Conservation des forêts et protection des types exceptionnels de forêts et des écosystèmes fragiles

60. Le PNUE est l'organisme chef de file pour cet élément du Forum des Nations Unies sur les forêts et le Centre mondial de surveillance pour la conservation qui en relève, s'occupe du problème et publie une liste mondiale (Nations Unies) des zones protégées.

61. La Convention sur la diversité biologique traite cet élément dans son programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts en promouvant la conservation de cette diversité et en créant des réseaux adéquats d'espaces forestiers bien protégés. La Convention convoquera à Montréal en novembre 2003 un atelier international sur les zones forestières protégées. Y prendront part l'UICN et d'autres membres du Partenariat sur les forêts.

62. L'UICN et l'OIBT ont conjointement organisé un atelier sur l'amélioration de l'efficacité des aires de conservation dans les forêts tropicales. Cet atelier, qui a regroupé des praticiens impliqués dans la mise en oeuvre du programme des réserves transfrontières (OIBT) ainsi que des experts de l'UICN et d'autres organisations intéressées de même que des membres du Partenariat, s'est tenue du 17 au 21 février 2003 à Ubon Ratchathani (Thaïlande). La superficie totale des forêts dans les réserves transfrontières et les zones tampons environnantes, dans le cadre de ce programme, sont passées de 1 million d'hectares en 2000 à près de 10 millions à la fin de l'année 2002. On compte qu'il sera possible de la porter à 15 millions d'hectares d'ici à la fin de 2003.

63. Le cinquième Congrès mondial sur les parcs naturels de l'UICN se tiendra à Durban (Afrique du Sud) du 8 au 17 septembre 2003. Le Congrès mettra en évidence entre autres la participation des collectivités locales, les activités transfrontières, le financement durable des initiatives et l'efficacité en matière d'aménagement. Il lancera un processus qui permettra d'étudier comment, tout en conservant la diversité biologique, les aires protégées peuvent mieux servir dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

64. Les travaux du PNUD ayant trait à cet élément se rapportent à des projets financés par le FEM dans le domaine de la conservation des forêts. À l'heure

actuelle, le PNUD exécute 29 projets dans le cadre du programme opérationnel 3 (Écosystèmes forestiers) dans 27 pays. Divers membres du Partenariat participent à un projet méso-américain de conservation des forêts, soutenu par le FEM, la Banque mondiale et le PNUD, entre autres, et au projet de corridor de la Banque mondiale dans les forêts ombrophiles du Brésil.

Suivi, évaluation et rapport; et concepts, terminologie et définitions

65. La FAO est l'organisme chef de file pour cet élément du Forum.

66. Les principales activités des membres du Partenariat sur les forêts liées aux propositions d'action du GIF/FIF et aux résolutions du Forum ayant trait à cet élément sont exécutées par le Partnership Task Force on Streamlining Forest-related Reporting et par les membres du Partenariat qui s'efforcent d'harmoniser les définitions dans le domaine des forêts (voir par. 11 à 18).

67. La FAO et le secrétariat du Forum ont soutenu l'initiative menée par les pays intitulée « Lessons Learned in the Assessment of Implementation of IPF/IFF Proposals for Action », qui a été accueillie par l'Italie à Viterbo du 17 au 20 mars 2003 et coparrainée par plusieurs pays. Un certain nombre de membres du Partenariat ont participé à cette initiative.

68. De surcroît, des membres du Partenariat mènent des activités tendant à appliquer des propositions d'action du GIF/FIF liées au suivi, à l'évaluation et au rapport sur les forêts, et à contribuer à l'application de ces propositions d'action au niveau des pays. Il s'agit notamment des évaluations nationales et internationales des forêts (évaluation mondiale 2000 des ressources forestières (FRA 2000) de la FAO), de la gestion de bases de données (Manuel des produits forestiers et base consacrée aux produits forestiers non ligneux, base de données sur les zones protégées du Centre mondial de surveillance pour la conservation et base de données Silva Term de l'UIFRO) et mesures de renforcement des capacités.

Stratégies de remise en état et de conservation dans les pays à faible couvert forestier

69. Le PNUE est l'organisme chef de file pour cet élément du Forum. Son programme de travail vise à relever la capacité des pays à faible couvert forestier en vue de l'application des propositions d'action du GIF/FIF et de l'élaboration de politiques et de stratégies au service de la gestion durable des forêts dans les pays à faible couvert forestier.

70. Dans sa résolution 2/2, le Forum a invité les membres du Partenariat à accélérer leurs travaux sur la définition de l'expression pays à faible couvert forestier. Une réunion d'experts sur l'harmonisation des définitions liées aux forêts dans l'intérêt des différentes parties prenantes tenue en septembre 2002 a traité de cette question. Les participants ont reconnu que classer un pays comme étant à faible couvert forestier peut avoir des incidences politiques. Ils ont par conséquent proposé d'adopter, jusqu'à ce que le terme soit éclairci, une définition pratique aux termes de laquelle il s'agirait d'un pays où les forêts – telles que définies dans la base FRA – couvrent moins de 10 % du territoire. Nombre de pays ont de vastes étendues avec un faible couvert forestier, sans que, en tant qu'entités nationales, ils puissent pour autant être considérés comme étant à faible couvert forestier.

71. Le PNUD exécute un certain nombre de projets de conservation des forêts financés par le FEM dans des pays à faible couvert forestier. La conservation et la restauration des forêts dans ces pays sont également prévues dans les programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux servant à lutter contre la désertification et à atténuer les effets néfastes de la sécheresse au titre des exigences de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Faire de la dégradation des terres un domaine d'activité pour le FEM vise à favoriser davantage les pays à faible couvert forestier; en effet, la dégradation des terres selon la définition du FEM englobe aussi bien la désertification que le déboisement.

72. La Convention sur la diversité biologique collabore actuellement avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification au moyen d'un programme de travail conjoint sur les terres arides et subhumides, programme qui établit des liens concrets entre les activités de la Convention sur la diversité biologique et divers domaines thématiques prévus dans la Convention sur la lutte contre la désertification et qui concernent la gestion des ressources et la conservation des forêts dans les pays à faible couvert forestier.

**Remise en état et restauration des terres dégradées
et promotion des forêts naturelles et des forêts plantées**

73. La FAO, le CIRAF et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification sont les organismes chefs de file pour cet élément du Forum.

74. Le PNUD et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification mettent actuellement sur pied, avec l'appui du FEM et de la FAO, un projet tendant à réunir les informations normalisées et à mettre au point les méthodologies nécessaires pour évaluer la dégradation des terres aux niveaux national, régional et mondial. Un financement a été obtenu pour étendre l'évaluation aux questions intersectorielles de dégradation des terres, conformément aux recommandations formulées lors d'un atelier tenu à Rome en décembre 2000. En collaboration avec la FAO, le CIFOR, l'UICN et le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'OIBT a publié des directives sur la restauration, la gestion et la remise en état des forêts dégradées et des forêts tropicales secondaires et elle aide les pays membres à renforcer leurs capacités dans ces domaines.

75. On trouvera ci-après des exemples d'activités récentes, en cours et futures de pays membres du Partenariat sur les forêts, oeuvrant de concert avec les gouvernements et d'autres organisations internationales et des donateurs à la remise en état des forêts naturelles et des forêts plantées :

a) Des études de cas (Chine, Thaïlande, Inde, Malaisie, Indonésie, Philippines, Australie, Nouvelle-Zélande et États-Unis), un atelier (Philippines, avril 2002) et un séminaire (Mongolie, août 2002) organisé par la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique sur le rôle des mesures d'incitation dans l'expansion des ressources en forêts plantées dans la région de l'Asie et du Pacifique, dans le cadre de la coopération entre la FAO, l'Agency for International Development des États-Unis et la Commission européenne ainsi que les pays de la région de l'Asie et du Pacifique;

b) La publication, par l'OIBT en 2002, en collaboration avec le CIFOR, la FAO, l'UICN et le WWF, de directives sur la restauration, la gestion et la remise en état des espaces forestiers et des forêts tropicales secondaires. Ces directives feront

l'objet de promotion et de mise à l'essai en 2003 et 2004, notamment grâce à six ateliers régionaux;

c) Des études de cas (Tunisie, Oman, République islamique d'Iran, Mali, Éthiopie et Namibie) et des ateliers régionaux sur le renforcement du rôle des forêts plantées, des arbres en dehors des forêts et des forêts urbaines et périurbaines dans la gestion durable des forêts dans les pays à faible couvert forestier au Proche-Orient (République islamique d'Iran, octobre 2002) et en Afrique (Kenya, décembre 2002), sous la coordination de la FAO et en collaboration avec le Gouvernement néerlandais, le Gouvernement de la République islamique d'Iran, le PNUE et le secrétariat du Processus de Téhéran;

d) Une réunion d'experts intersessions du Forum sur la maximisation du rôle des forêts plantées dans la gestion durable des forêts (Nouvelle-Zélande, mars 2003), accueillie par le Gouvernement néo-zélandais, en collaboration technique avec la FAO, le CIFOR et l'UIFRO et parrainée par l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Canada, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, le Royaume-Uni et l'OIBT;

e) Lancement du Global Forest Landscape Restoration Partnership par l'UICN, le Gouvernement du Royaume-Uni et le WWF, avec la participation d'un certain nombre de membres du Partenariat, notamment l'OIBT, le CIFOR, le Centre mondial de surveillance pour la conservation (du PNUE) et le secrétariat du Forum.

76. En outre, des membres du Partenariat ont mené, au cours de l'année passée, un certain nombre d'activités liées à la remise en état et à la restauration des forêts. La FAO a prêté son appui à plusieurs réunions et ateliers internationaux (sur le reboisement, les plantations, les systèmes de production de bioénergie, la gestion des forêts secondaires tropicales). Le CIFOR a mené des travaux de recherche sur les forêts plantées sur des sites dégradés ou des sites à faible potentiel de régénération. Le PNUE a contribué dans ce domaine grâce à son ecosystem management programme. L'IUCN a oeuvré aux côtés de certains pays à la restauration du paysage forestier et, grâce à son Dryland Development Center, le PNUD a aidé bon nombre de pays à élaborer et appliquer des plans d'action nationaux pour freiner la dégradation des terres. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique crée actuellement un site Web sur la restauration et la remise en état des écosystèmes dégradés.

Conservation du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs

77. Le Département des affaires économiques et sociales est l'organisme chef de file pour cet élément et a établi le rapport du Secrétaire général (E/CN.18/2003/8) qui explique les activités menées par le Partenariat en application des propositions d'action du GIF/FIF relevant de ce domaine. Il s'agit notamment d'études prospectives liées aux forêts, telles que les séries d'études prospectives mondiales et régionales de la FAO et le Global Environmental Outlook du PNUE. Cet élément et de nombreux autres du Forum se recoupent et maints membres du Partenariat s'attachent à poursuivre l'important objectif visé.

Ressources financières

78. La Banque mondiale et le secrétariat du FEM sont les organismes chefs de file pour cet élément. L'activité majeure du Partenariat ayant trait aux ressources

financières est la publication sur le Web du Sourcebook on Funding for Sustainable Forest Management (voir par. 10 plus haut).

79. En outre, un certain nombre de pays d'Afrique ont récemment, avec le soutien de la FAO, de l'Union européenne et d'autres membres du Partenariat, examiné leurs politiques budgétaires dans le secteur forestier, ce qui a débouché sur la parution de plus de 30 études de pays et 10 études thématiques qui traitent de certains sujets et problèmes actuels tenant au financement de la gestion durable des forêts et proposent des réformes. Des partenaires du Partenariat dans certains pays assurent actuellement le suivi de cette activité.

80. La Banque mondiale envisage de lancer une initiative sur les sources de financement nouvelles et novatrices, avec des apports d'autres membres du Partenariat. Elle établira un document qui chiffrera les investissements essentiels et déterminera les partenariats potentiels propres à faire progresser la question des sources de financement nouvelles et novatrices. Seront couverts les sujets suivants : a) nature et taille des sources de financement actuelles et potentielles; b) nécessité d'utiliser plus efficacement les ressources financières existantes; c) conditions à remplir pour attirer de nouveaux capitaux (en particulier privés); et d) nouvelles perspectives d'attraction des investissements dans des valeurs mondiales.

81. Le Fonds d'affectation spéciale du FEM, opportunément reconstitué jusqu'à hauteur de 2 milliards 966 millions de dollars, servirait à financer des activités dans des pays remplissant les conditions requises pour des projets relevant de domaines d'activité essentiels du FEM. Pour plusieurs de ces projets, notamment ceux sur la biodiversité, les forêts, la dégradation des terres et les eaux internationales, les forêts revêtent une grande importance.

Commerce international et gestion durable des forêts

82. En tant qu'organisme chef de file pour cet élément, l'OIBT continue de prendre des mesures visant à promouvoir le commerce international des bois tropicaux, notamment le commerce en provenance de sources gérées durablement. Ces mesures sont, entre autres, des études sur les marchés et la commercialisation du bois et de produits autres que le bois, des études et des projets liés aux industries de transformation et aux industries forestières, des activités liées à la certification du bois et à la production et au commerce durables de bois, ainsi qu'un examen et une évaluation annuels de la situation mondiale du bois. En ce qui concerne l'application de la législation sur les forêts, l'OIBT mène une étude visant à analyser les données relatives aux exportations et aux importations de bois tropicaux et de produits à base de bois tropicaux. Elle aide également, sur demande, les pays membres à formuler des mesures efficaces dans le domaine de la législation sur les forêts. Elle est au premier plan dans le suivi et l'évaluation de l'impact de la certification des forêts et des bois et dans la solution du problème des pays en développement connaissant un retard dans ce type de certification. De plus, cette organisation a récemment commandé une étude sur le rôle que peut jouer, dans les pays producteurs de bois tropicaux, la certification par étapes pour promouvoir la gestion durable des forêts. Des préparatifs sont en cours pour convoquer des ateliers régionaux sur la question en Afrique, dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Amérique latine. À cet égard, s'est tenu à Jakarta, les 15 et 16 janvier 2003, un atelier régional de l'OIBT sur la certification par étapes (Asie et Pacifique). Dans un domaine apparenté, l'OIBT élabore actuellement un programme de formation pour

la mise au point de systèmes d'audit de la gestion des forêts, l'objectif étant de dispenser des cours à des stagiaires de pays membres.

83. La FAO a organisé en janvier 2003 une réunion sur l'application de la législation forestière en 2002, consacrée au thème de la réforme des politiques gouvernementales et de la lutte contre la délinquance forestière (Reforming government policies and the fight against forest crime), qui avait pour objet d'examiner les possibilités de réduire la délinquance forestière et de définir des thèmes pour une action internationale visant à mieux faire respecter la loi. Dans le prolongement de la réunion, l'Organisation a lancé une étude sur les moyens d'accroître la contribution des entreprises dans la gestion du secteur et elle a organisé à Rome, du 3 au 5 février 2003, une consultation d'experts sur le thème Commerce et gestion durable des forêts – incidences et interactions (Trade and sustainable forest management – impacts and interactions) tendant à parvenir à une convergence de vues sur la façon dont l'évolution actuelle des politiques commerciales influe sur la gestion durable des forêts et sur la mesure dans laquelle les efforts en matière de gestion durable des forêts peuvent modifier les schémas commerciaux. Plusieurs membres du Partenariat et d'autres importantes organisations internationales, notamment l'OIBT, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ont participé à la consultation.

Coopération internationale pour le renforcement des capacités, l'accès aux écotecnologies et le transfert de ces technologies

84. La coopération internationale pour le renforcement des capacités et le transfert des technologies est un volet essentiel des activités menées dans le domaine de la gestion durable des forêts par les organisations membres du Partenariat. Les activités des membres du Partenariat liées à cet élément comprennent : la diffusion des résultats des travaux de recherche forestière et les efforts tendant à renforcer la capacité de recherche dans les pays en développement (CIFOR); l'appui de la FAO aux réseaux régionaux de recherche et aux efforts tendant à renforcer les services chargés de l'enseignement et de la vulgarisation en matière forestière et à établir des communautés de pratiques y relatives; et l'aide du Département des affaires économiques et sociales et du PNUD (Capacity 2015) aux pays en développement pour le renforcement des capacités liées au développement socioéconomique; et le programme de formation de l'IUFRO à la gestion de la recherche et au transfert de technologie dans le domaine forestier, qui prévoit la production de matériel de formation et un appui pour la participation de scientifiques de pays en développement à des réseaux de recherche en coopération et à des conférences et réunions scientifiques.

85. L'OIBT et le secrétariat du Forum ont prêté leur concours à une récente initiative du Forum menée par les pays sur le transfert d'écotechnologies pour des forêts de mangroves. Un atelier, parrainé par le Gouvernement nicaraguayen, s'est tenu à Managua du 3 au 5 mars 2003.

86. Le FEM contribue au renforcement des capacités, par l'intermédiaire de l'auto-évaluation des besoins nationaux dans le domaine des capacités, qui traite des questions environnementales de portée mondiale, en particulier la diversité biologique, les changements climatiques et la dégradation des terres, l'idée étant de

canaliser l'action intérieure et/ou une action bénéficiant d'un appui extérieur pour répondre à ces besoins de manière coordonnée ou planifiée.

Diversité biologique des forêts

87. Sans constituer un élément en tant que tel du Forum, la diversité biologique des forêts est rejointe par de nombreuses propositions d'action du GIF/FIF, et plusieurs membres du Partenariat oeuvrent à une conservation plus poussée de cette diversité.

88. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique est l'organe de coordination du Partenariat en ce qui concerne la diversité biologique des forêts. La Conférence des Parties à la Convention, à sa sixième réunion tenue à La Haye du 7 au 19 avril 2002, a adopté un programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts et a invité les membres du Partenariat à contribuer à son exécution⁸. Les membres dudit partenariat estiment que ce dernier représente un bon moyen de faciliter une action concertée sur la diversité biologique des forêts. Plusieurs membres participent déjà, grâce aux programmes qu'ils exécutent actuellement, à des activités venant appuyer le programme de travail élargi de la Convention.

89. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique élabore un document de synthèse, auquel contribuent les membres du Partenariat, pour évaluer les relations entre l'approche écosystémique et la gestion durable des forêts. Ce document sera examiné à la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, en novembre 2003. La Convention a également suggéré qu'il soit présenté au Forum à sa quatrième session.

V. Synergies avec d'autres processus internationaux

90. L'année 2002 a été une année importante pour la communauté internationale intéressée par les forêts, des débats de haut niveau sur les forêts s'étant tenus au sein non seulement du Forum mais encore des organes suivants : Sommet mondial pour le développement durable, Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Conseil international des bois tropicaux et autres organes directeurs des organisations membres du Partenariat. Il est prévu un rôle important pour le Partenariat dans l'entretien des synergies entre les conventions et les accords pour ce qui est des questions liées aux forêts.

91. Le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable souligne entre autres le rôle clef revenant au Forum et au Partenariat s'agissant de faciliter et de coordonner l'exécution d'activités de gestion durable des forêts aux niveaux national, régional et mondial. Tous les membres du Partenariat ont participé activement au Sommet mondial pour le développement durable et à ses préparatifs, notamment en organisant une manifestation parallèle au sein du Partenariat. Plusieurs membres ont organisé des manifestations relatives aux forêts dans le cadre du Sommet mondial. En outre, un certain nombre d'entre eux se sont joints à des partenariats pour les forêts lancés lors du Sommet mondial, notamment le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, le Partenariat asiatique pour les forêts et le réseau de forêts modèles en Amérique latine et dans les Caraïbes.

92. De surcroît, plusieurs membres du Partenariat alignent plus étroitement leurs programmes et activités sur les objectifs du Millénaire en matière de développement qui découlent de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale). On peut citer par exemple la stratégie révisée sur les forêts à l'intention du Groupe de la Banque mondiale, adoptée en octobre 2002, qui fait de la mobilisation des potentialités des forêts pour lutter contre la pauvreté un des trois piliers fondamentaux du Groupe. Le PNUD intègre totalement les objectifs du Millénaire en matière de développement dans ses travaux dans ce domaine pour aider les pays en développement à lutter contre la pauvreté et il soutient ces pays dans le suivi des progrès accomplis et l'établissement ultérieur de rapports à l'Organisation des Nations Unies. Un des objectifs du Millénaire est l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes des pays et l'inversion de la perte des ressources environnementales. La proportion des superficies couvertes par les forêts est un indicateur de cet objectif. Les données statistiques concernant cet indicateur sont fournies par la FAO.

VI. Réseau du Partenariat sur les forêts

93. Un réseau officieux du Partenariat sur les forêts a été créé en mars 2002 afin de faciliter la coopération, les contacts et la communication avec toute une gamme d'autres partenaires⁹. Une deuxième réunion du Réseau du Partenariat a été organisée à La Haye en marge de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique¹⁰. Ces deux réunions étaient axées sur les fonctions et les méthodes de travail du Réseau du Partenariat, comme il ressort d'un document de réflexion du PCF¹¹.

94. La participation au Réseau du Partenariat est ouverte aux particuliers ainsi qu'aux organisations, institutions, instruments et processus internationaux, régionaux et nationaux intéressés, tels que les processus régionaux, les banques de développement, les ONG s'occupant d'environnement et de développement, les organisations de populations autochtones, la communauté scientifique, les entités du secteur privé et d'autres grands groupes, qui traitent de questions liées aux forêts. À l'heure actuelle, le réseau du Partenariat comprend l'ensemble des membres du Partenariat, 20 organisations intergouvernementales, 6 organisations de populations autochtones, 41 organisations non gouvernementales, 7 entités du secteur privé, 8 organes représentant la communauté scientifique et technique, 2 associations de propriétaires de petites forêts, 1 organisation féminine, 1 syndicat et 3 organisations de jeunes. Il est prévu que le Réseau du Partenariat se réunira en marge de la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts afin d'examiner ses activités futures.

Notes

¹ Le Partnership Framework 2002 est disponible sur le site Web du Partenariat : < <http://www.fao.org/forestry/cpf>>.

² Collaborative Partnership on Forests policy document, révision 1, novembre 2002.

³ Rapports du Secrétaire général sur les aspects économiques des forêts (E/CN.18/2003/7); sur la santé et la productivité des forêts (E/CN.18/2003/5); et sur l'entretien du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs (E/CN.18/2003/8).

⁴ <<http://www.fao.org/forestry/cpf>>.

- ⁵ Le portail est accessible à l'adresse suivante : <<http://www.fao.org/forestry/epf-mar>>.
- ⁶ Les rapports des deux réunions sont disponibles sur le site : <<http://www.fao.org/forestry/fop/fopw/Climate/climate-e-asp>>.
- ⁷ <<http://www.fao.org/forestry/cpf>>.
- ⁸ Voir la décision VI/22 de la Conférence des Parties, par. 19 a), b), d), e), f), 22, 36, 38, 39, 42, 43, 44 et 45 et annexe.
- ⁹ Un rapport récapitulatif de la première réunion du Réseau du Partenariat est disponible sur le site : <<http://www.fao.org/forestry/cpf>>.
- ¹⁰ Un rapport récapitulatif de la deuxième réunion du Réseau est disponible sur le site Web : <<http://www.fao.org/forestry/cpf>>.
- ¹¹ Le document de réflexion du Réseau est disponible sur le site : <<http://www.fao.org/forestry/cpf>>.
-